



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 mai 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30
Date de la convocation 11 mai 2011		
Date d'affichage 11 mai 2011		
Objet de la délibération <i>Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – MOTION contre l'exploitation des gaz de Schiste.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 30</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Étaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, MONTBARBON Sophie, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHÉ Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, TREQUATTRINI Pascale, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

BORELLI Huguette donne procuration à DROESCH Michel,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
LUQUAND Jean-Pierre donne procuration à BOUTIER Jean-Paul,  
AUTRAN Martine donne procuration à ROCHE François

**Absents :**

RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le Département du Var est concerné par une demande d'exploitation concernant l'exploitation du gaz de schiste qui couvre près de 75 % du territoire. Nous savons aujourd'hui que ce type d'exploitation s'est malheureusement traduit par des pollutions de nappes phréatiques, l'eau a été rendue impropre à la consommation, ce fut également une activité destructrice en matière de paysage et d'environnement.

Le gaz de schiste est un gaz naturel emprisonné dans un schiste, roche sédimentaire déposée sous forme d'argile et de limon. Il se différencie du gaz conventionnel, car il est réparti de manière diffuse dans les couches géologiques et ne peut être exploité de manière classique. Pour l'extraire, il faut utiliser la technique dite de fracturation hydraulique, qui consiste à injecter dans le sous-sol des millions de litres d'eau sous forte pression avec du sable fin et des produits chimiques afin d'éviter que les fractures ne se referment.

Cette perspective n'est pas acceptable pour les communes du département du Var, car elles tirent une grande partie de leur alimentation en eau potable des nappes phréatiques locales. Il est nécessaire de soutenir l'ensemble des collectivités varoises concernées par ce projet.

De plus, nous devons être particulièrement attentifs au maintien de la qualité de notre environnement. La commune de Solliès-Pont bénéficie d'une biodiversité riche qui mérite tous nos efforts, en particulier les zones vertes et agricole.

Conscients des inquiétudes légitimes portées par la population locale, il semble nécessaire, avec tous les élus du Conseil Municipal qui le souhaitent, de faire part à l'Etat de notre opposition à l'extraction du gaz de schiste, au nom du principe de précaution et des enjeux précédemment cités.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

**APPROUVE** la motion présentée.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

24 MAI 2011  
25 MAI 2011

